

LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA) SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT EX-CHSCT)

A quoi sert-elle ?

- À veiller au respect des obligations de l'employeur quant à la santé physique et mentale et à la sécurité des agents dans leur travail.
- À recueillir les témoignages des agent.es dénonçant des mauvaises conditions de travail.
- À recenser les dysfonctionnements et situations dangereuses (RSST, visites programmées ou suite à une saisine).
- À contrôler la mise en œuvre des prescriptions légales.

Que fait-elle ?

- Elle établit un bilan statistique des observations inscrites dans le registre santé et sécurité au travail, pour en faire émerger les récurrences (Risques Psycho-Sociaux...).
- Elle suit les rapports d'inspection de l'ISST.
- Elle réalise des visites d'établissement programmées (3 visites par an à l'initiative de la F3SCT) et sur saisine (à la demande de plusieurs agent.es).
- Elle émet des préconisations votées en séance et assure leur suivi.

Qui la compose ?

- La F3SCT du VAR et celle de l'ACADEMIE sont composées de :
- Représentant.es des personnels et leurs suppléant.es.
- Représentant.es de l'administration.

Le secrétariat est assuré par un.e des représentant.es des personnels.

Il sera bientôt possible de le compléter en ligne

Tes représentants
CGT Educ'Action 83 :
à la F3SCT
Académique : **Olivier GERARD et Bernard CONTE**
à la F3SCT du VAR :
Bernard CONTE et Laetitia ISCACHE
0659956828
cgteduc83@cgteducvar.fr

Comment saisir le registre SST ?

Le Registre SST doit se situer à l'accueil de l'établissement scolaire ou du service ou dans un lieu accessible à tous les personnels et usagers de l'établissement. S'il se trouve dans un bureau, demander à ce qu'il soit déplacé dans un lieu plus accessible